

APRÈS ART. 3

N° CF985

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF985

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Sansu, M. Maurel et M. Tjibaou

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.